

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SAINT HUBERT

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 06 JUIN 2023
20H00 dans la Salle du Conseil, 1 Place de l'Eglise – Egriselles-le-Bocage

Convocations par mail du 30 mai 2023

Ordre du jour :

Commande Publique :

- Travaux de remplacement canalisation d'eau entre le bourg et la station épuration

Institutions et vie politique

- Tarifs de prestations de la commune d'Egriselles-le-Bocage

Finances locales :

- Vote du Compte administratif 2022
- Approbation du Compte de Gestion 2022
- Reprise des Excédents
- Admission en non-valeur

Information du Président

Questions diverses

Membres titulaires présents : 5/6

CORNANT : M. FERRE Denis et Mme JARRY Monique absente ayant donné pouvoir à Mme FOUCHY Jocelyne

EGRISSELLES LE BOCAGE : M. CANET Claude et M. DESCHAMPS Christian, président et Mme DOUBLET Bernadette

Madame DOUBLET Bernadette est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance du 28 mars 2023, sans observation.

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.1 Marché public

Délibération n° DS2023/1.1/01 :

Travaux de remplacement d'une canalisation d'adduction d'eau entre le bourg et la station d'épuration

Monsieur le président présente aux membres au bureau syndical deux devis concernant les travaux de remplacement d'une canalisation d'eau entre le bourg et la station d'épuration évoqué lors de la précédente réunion.

Un devis de l'entreprise GOUVERNE pour un montant de 98 896 €

Un devis de l'entreprise IDRDR pour un montant de 121 0005,04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, OPTÉ pour le devis de l'entreprise GOUVERNE pour un montant de 98 896 € et autorise le Maire à le signer.

(voté à l'unanimité)

2. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

2.1 Intercommunalité

Délibération n°DS2023/5.7/01

Tarifs de prestations de services de la commune d'Egriselles-le-Bocage

Monsieur le Président présente aux membres du bureau syndical les tarifs de prestations à partir du 01/02/2023, auprès des autres collectivités, voté par la Commune d'Egriselles-le-Bocage en séance du 27/01/2023 comme suit :

Prestations	Coût
Employé (tache non qualifiée – Sans outillage)	22 €/h
Employé qualifié avec outillage	28 €/h
Pilonneuse	3,93 €/h
Tracto-pelle	37 €/h
Véhicule	0,30 €/km
Tracteur	18,53 €/h
Benne	6,17 €/h

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,
APPROUVE les tarifs de prestations voté par la Commune d'Egriselles le Bocage.
 (Voté à l'unanimité)

3. FINANCES LOCALES

3.1 Décisions budgétaires

Délibération n°DS2023/7.1/02

Vote du compte administratif 2022

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur CANET, membre titulaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur DESCHAMPS Christian, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TOTAL DEPENSES EXPLOITATION =	196 671.22 €
TOTAL RECETTES EXPLOITATION =	256 285.39 €
Excédent de l'exercice =	59 614.17 €
Excédent reporté =	547 597.78 €
Résultat cumulé =	607 211.95 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT =	36 221.72 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT =	70 575.26 €
Excédent de l'exercice =	34 353.54 €
Excédent reporté =	213 555.72 €
Résultat cumulé =	247 909.26 €

RAR DEPENSES INVESTISSEMENT =	0.00 €
RAR RECETTES INVESTISSEMENT =	0.00 €

2° Constate, que la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
 (voté à l'unanimité)

Délibération n°DS2023/7.1/03**Approbation du compte de Gestion**

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif,
 - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations et sur l'exécution du budget de l'exercice 2022,

Les membres du Conseil Syndical déclarent, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

(voté à l'unanimité)

Délibération n°DS2023/7.1/04**Reprise des résultats 2022**

- Monsieur le Président, rappelle aux membres du conseil syndical les résultats obtenus sur l'exercice 2022 :

Section d'exploitation :

Résultat de l'exercice excédent	de 59 614.17 €
Excédent reporté	de 547 597.78 €
Soit excédent cumulé	de 607 211.95 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice excédent	de 34 353.54 €
Excédent reporté	de 213 555.72 €
Soit excédent cumulé	de 247 909.26 €
Restes à réaliser 2022	
Dépenses d'investissement	de 0.00 €
Recettes d'investissement	de 0.00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
 DECIDE DE REPENDRE, à l'unanimité, au budget primitif 2023,
 Un excédent en section d'exploitation de **607 211.95 € (002)**
 Un excédent en section d'investissement de **247 909.26 € (001)**

Délibération n°DS2023/7.1/05**Admission en non-valeur**

Monsieur le Président présente aux membres du bureau syndical un tableau de propositions d'admissions en non-valeurs liste N° 5829750611 établi par la trésorerie de sens municipale. Ce tableau comprend une liste de sommes inférieure au seuil de poursuite pour un total de 253.39 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ADMET en non-valeurs la somme de 253.39 € Liste n°5829750611.

(Voté à l'unanimité)

4. INFORMATION DU PRESIDENT ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe les membres du bureau qu'il est toujours en attente du devis de l'entreprise CIVB pour l'installation d'un surpresseur sur la conduite qui alimente Cornant.

Séance levée à 20h30.

M. DESCHAMPS Christian
Président,



SIVU SAINT HUBERT

Mairie
49500 Egriselles le Bocage